



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-sur Ecole, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Jean HELIE, Maire

Etaient présents : Jean HELIE, Pascal DUBOIS, Jean-Paul CULINAS, Claire LELEU, Josefa BERNEVAL, Jean-Christophe BERNON, Françoise HARDY, Patrick GRUEL, Ludivine BILLARD et d'Alban LAMBERT formant la majorité des membres en exercice

Absent : Sylvain NOYAU

### Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation des derniers comptes-rendus
- Engagement du ¼ des crédits d'investissement de 2023 pour cette année
- Demande subvention Amendes de Police
- Suppléant Conférence Intercommunale du Logement de la CAPF
- Modalités et tarifs location salle polyvalente
- Demande d'inscription à l'inventaire patrimonial du PNR du Gâtinais français
- Affaires diverses

### Secrétaire de séance

Jean-Paul CULINAS est nommé secrétaire de séance.

### Approbation des derniers comptes-rendus

Aucune observation n'est apportée aux comptes-rendus du 04 octobre 2023 et du 12 décembre 2023 ; ils sont donc approuvés.

### Engagement du ¼ des crédits d'investissement de 2023 pour cette année

Chaque année, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit jusqu'à l'adoption du budget :

- De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent,
- De mandater les remboursements en capital, des annuités de la dette venant à échéance.

Afin de garantir le paiement des travaux d'investissement jusqu'au vote du prochain budget, le Maire informe les Elus qu'il est possible par délibération, de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et des " Restes A Réaliser ").

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, l'autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement concernant le budget 2024 non voté à ce jour, à raison de 25 % du budget primitif 2023 sur la base de l'enveloppe financière du chapitre 21 "Immobilisations Corporelles" hors RAR arrêtée à 46 787.04 €, soit 11 696.76 €.

#### Demande de subvention "amendes de police"

Un dossier de subvention au titre des amendes de police va être déposé auprès de l'Agence Routière Territoriale pour bénéficier d'une aide financière à la pose de miroirs dans des carrefours manquant de visibilité.

#### Conférence intercommunale du Logement de la CAPF

M. le Maire indique au conseil que la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, a créé par délibération en date du 15 décembre 2022 la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

La Conférence Intercommunale du Logement est notamment chargée de l'attribution des logements et des mutations sur le parc locatif social, du relogement les personnes déclarées prioritaires au titre du droit au logement opposable, etc.

Le 1<sup>er</sup> collège est constitué des représentants des collectivités territoriales dont les maires et leurs suppléants pour chaque commune de la CAPF.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Patrick GRUEL, en tant que suppléant à la CIL de la CAPF.

#### Modalités et tarifs de location de la salle polyvalente

M. le Maire rappelle que, lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de revoir les modalités d'utilisation de la salle polyvalente dite Maison du Village avant de se prononcer sur les tarifs de location.

Une réunion de travail a examiné les différents points et fait une proposition tenant compte :

- de l'augmentation du coût de la vie (notamment de l'énergie)
- des tarifs pratiqués par les communes environnantes
- de l'amplitude horaire de la location sur le week-end.

Les conditions et prix définis sont les suivants :

	Du vendredi soir au lundi matin	Jour férié ou jour de semaine
Habitants de la commune	450 €	300 €
Non habitants	900 €	450 €
Associations communales	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures	600 €	400 €

Caution matériels : 720 € Caution ménage : 400 €

Acompte de 170 € pour acter la location

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, adopte les modalités et les tarifs de location de la salle polyvalente en 2024.

Les contrats de location déjà validés restent au prix antérieur.

### Inventaire patrimonial du PNR du Gâtinais français

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français nous a informé qu'il était possible de candidater pour participer à l'inventaire patrimonial de la commune.

Une personne à temps plein durant 6 mois est mise à disposition pour dans les archives communales, mais aussi en rencontrant les habitants, afin de procéder au recensement des biens immobiliers et du petit patrimoine publics et privés, et rechercher l'histoire de notre commune.

Le conseil municipal décide de poser sa candidature auprès du Parc afin de bénéficier de cette action.

### Affaires diverses

- Les travaux du terrain multisports débutent la semaine prochaine.
- La flamme olympique passera par Fontainebleau le 20 juillet.
- Le Programme d'Action de Prévention des Inondations "Juine-Essonne-Ecole" a proposé d'inclure notre commune dans l'étude sur les inondations de 2016.

La séance est levée à 20 h 55.

Le secrétaire de séance  
Jean-Paul CULINAS

Le Maire  
Jean HELIE